



**Arrêté de la Présidente  
de la Communauté Urbaine  
Grand Besançon Métropole**

Numéro : RH.25.08.A0323

Publié le : 27/03/2025

OBJET : Tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2025 pour la catégorie C

La Présidente de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole,  
Vu le Code Général de la fonction publique et notamment les articles L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-30 du Code Général de la Fonction Publique,  
Vu les textes régissant les différents statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,  
Vu la délibération du 2 mars 2020 du Conseil communautaire déterminant le taux de promotion promus/promouvables pour l'avancement de grade,  
Considérant que les agents inscrits sur ce tableau d'avancement satisfont aux obligations d'avancement requises au cours de l'année 2025,  
Vu l'adoption des dispositions des lignes directrices de gestion par le Comité Technique du 25 janvier 2021,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement de grade pour la catégorie C au titre de l'année 2025 est arrêté ainsi qu'il suit :

Grade d'accès	Nom et prénom de l'agent
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	AYRED Fatima LADREYT Magali NOIRET Natacha POTIER Laëtitia
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	EDARDARI Sana RUBAGOTTI Olivier MINICK Fanny FERREUX Jessica GUILLAUME Mylène
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	BACO Mohamed CHAMPOD Maxime JACOTTET Johanna MARTIN Nicolas MENETRIER Matthieu MOREIRA Maxime PETITPERRIN Philippe REGNIER Michele RICHARDOT Stéphane SCHMIDT Ghislain JANNIOT Benjamin GUERRE Jory
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	CAVEROT Sylvain GOLDEN Maxime GUINET Vincent TAYLOR Leslie ALLAOUI Abdallah DUPUIS Franz LAITHIER Pascal QUIMPER Samuel DONEY Hervé HOUCARD Mathieu




	KERVINO Jérôme GRANDJEAN Sandra FAIVRE Nicolas
Agent de maîtrise principal	DIETERLE Philippe PONCOT Yohann ZUSSY Catherine

**Article 2** : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site Internet de Grand Besançon Métropole.

Besançon, le 6 février 2025

Pour la Présidente,  
Par déléation,  
Le Directeur de la Gestion du Personnel,



Laurent GRILLET

